



Introduction commission nationale énergie du 18 avril 2024

IRSN/ ASN

La réforme de la gouvernance de la sûreté nucléaire a été définitivement adoptée le 10 avril 2024 après le vote du Sénat (233 voix pour, 109 contre). La veille, le projet de loi avait été approuvé par l'Assemblée nationale à une large majorité (340 voix pour, 173 voix contre).

Cette adoption définitive acte la fusion de l'ASN et de l'IRSN, à partir du 1er janvier 2025, en une nouvelle autorité administrative indépendante appelée "Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection" (ASNR).

Analyse du scrutin

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/scrutins/3662>

ENR et Biodiversité

Suite à la loi d'accélération des énergies renouvelables (loi APER), il a été créé un observatoire des énergies renouvelables et de biodiversité. Il est placé sous le pilotage du ministère de l'énergie et celui de l'environnement. L'objectif est de synthétiser les connaissances disponibles au travers d'études et de données existantes sur les incidences des ENR sur la biodiversité, les sols et les paysages.

Programmation Pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour la période 2030-2035 ne sera pas débattu au Parlement mais elle fera tout de même l'objet d'une concertation publique qui débutera en mai, durera 2 mois, les résultats seront connus à l'été. La stratégie Bas carbone (SNBC) qui fixe les budgets nationaux carbone fera l'objet de décret tout comme la PPE.

Hydroélectricité

Lors d'une audition, la dirigeante d'EDF a rappelé que parmi les 25 GW d'hydroélectricité installés, le parc EDF représente une puissance installée de 20 GW. Objectif 2050 : développer 3GW supplémentaires de STEP (capacité d'augmentation de 2GW à l'horizon 2035, répartie par (500 MW d'augmentation de puissance et 1500 MW de développement de STEP auxquels pourront être ajouté au moins 2000 MW de steps additionnels à un horizon plus lointain. Car elle a rappelé qu'aujourd'hui le régime juridique des concessions ne permet pas le lancer la mise en développement de capacités additionnelles.

Il a été créé à l'initiative de M^{lle} Noëlle Battistel un groupe transpartisan pour apporter les éclairages et les pistes de solutions juridiques pour les concessions hydrauliques afin de sortir du statut quo actuel et tenter d'en finir avec la mise en demeure de la commission européenne sur le sujet.

Au Sénat, la commission d'enquête portant sur la production, la consommation et le prix de l'électricité aux horizons 2035 et 2050 continue d'auditionner un certain nombre d'acteurs.

Lors des dernières auditions, les dirigeants d'Edf ont indiqué avoir contractualisé des offres de détail à moyen terme soit 800 offres commerciales pour un volume de 5 TWh/annuel pour une durée de 4 à 5 ans avec des entreprises hors électro intensifs.

Et pour les électro intensifs (*chimie, acier, alu - moins de 100 entreprises mais qui consomment à elle seules plus de 40 TWh*). trois accords juridiques ont été signés à l'intention des consommateurs électro intensifs qui concernent des "contrats d'allocation de production nucléaire" (CAPN) sur

"une durée longue entre 10 et 15 ans" pour un total de 10 TWh. Une vingtaine est en cours de négociation, et des contacts préliminaires ont été pris avec un grand nombre d'industriels.

L'accord permet à EDF de couvrir ses coûts de revient et d'assurer le financement de la continuité du nucléaire. L'accord prévoit un mécanisme de redistribution aux consommateurs, c'est-à-dire qu'au-delà de 70 € le MWh la moitié des revenus supérieurs à 78€ retourne au client et au-delà de 110 € MWh, le retour au client est de 90%. Il n'y a rien de préciser si toutefois le prix est au-dessous... rien de précis pour les autres productions d'électricité. Vous avez pu lire dans la presse que mercredi le prix de l'électricité à court terme sur le marché était aux alentours de 13 € MWh (en raison d'une baisse de la consommation dues aux faibles températures et une production abondante)

D'après EDF, si des CFD avaient été mis en place, la commission européenne aurait demandé des contreparties comme le projet Hercule. Cette réponse n'a pas convaincu l'auditoire.

Sophie Murlon, directrice générale de la DGEC, a réaffirmé qu'il n'y aurait pas problème sur l'approvisionnement en uranium pour 6, 8 ou 14 EPR supplémentaires y compris s'il y avait un doublement du parc mondial.

- [Mardi 9 avril 2024](#)
 - [Point de vue des personnels d'EDF - Audition de MM. José Fernandes, délégué syndical central CGT pour la FNME-CGT, Alexandre Grillat, secrétaire national affaires publiques et européennes à la CFE-Energie, Paul Guglielmi, délégué syndical central - délégué fédéral FNEM-FO, et Julien Laplace, délégué syndical central CFDT](#)
- [Mardi 9 avril 2024](#)
 - [Audition de Mme Sophie Murlon, directrice générale de l'énergie et du climat](#)
- [Mardi 9 avril 2024](#)
 - [Audition de M. Thomas Courbe, directeur général des entreprises](#)
- [Mercredi 10 avril 2024](#)
 - [Audition de M. Luc Rémont, président-directeur général du groupe EDF](#)
- [Mercredi 3 avril 2024](#)
 - [Audition de M. Marc Benayoun, directeur exécutif du groupe EDF, en charge du pôle Clients, Services & Territoires \(sera publié ultérieurement\)](#)
- [Jeudi 4 avril 2024](#)
 - [Prix de l'électricité pour les « petits consommateurs » - Audition de M. Antoine Autier, responsable des études et du lobby et Mme Lucile Buisson, chargée de mission énergie - transports et environnement de l'UFC-Que Choisir, M. François Carlier, délégué général de l'Association nationale de défense des consommateurs et usagers \(CLCV\), et Mme Bénédicte Caron, vice-présidente de la Confédération des petites et moyennes entreprises \(CPME\), en charge des affaires économiques \(sera publié ultérieurement\)](#)
 - [Audition de M. Cédric Lewandowski, directeur exécutif groupe EDF, en charge de la direction du Parc nucléaire et thermique \(sera publié ultérieurement\)](#)
- [Mercredi 28 février 2024](#)
 - [Prix de l'électricité et la compétitivité de l'industrie française - Audition de MM. Frank Roubanovitch, président du Comité de liaison des entreprises ayant exercé leur éligibilité sur le marché libre de l'électricité \(CLEEE\), Alexandre Saubot, président de France Industrie, et Nicolas de Warren, président de l'Union des Industries Utilisatrices d'Énergie \(UNIDEN\)](#)
- [Mardi 19 mars 2024](#)
 - [Énergie hydraulique - Audition de M. Julien Français, directeur général de la Compagnie nationale du Rhône \(CNR\), Mmes Alix Perrin, professeur agrégée de droit](#)

[à l'Université Paris Dauphine-PSL, et Emmanuelle Verger-Chabot, directrice d'EDF Hydro](#)

- [Mercredi 20 mars 2024](#)
 - [Enjeux des flexibilités, gages de la sécurité d'approvisionnement électrique - Audition de M. Yannick Jacquemart, directeur nouvelles flexibilités chez RTE, Mme Catherine Rivière, directrice générale adjointe et M. Benjamin Herzhaft, directeur du Centre de résultats Systèmes énergétiques, de l'IFP Énergies nouvelles \(IFPEN\), et M. Stéphane Sarrade, directeur des programmes énergie au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives \(CEA\)](#)

Travail commun en Europe sur l'énergie

Le travail avec les partis communistes espagnols et portugais et le Parti du travail belge s'est poursuivi. Toutes les organisations l'ont validé. Il est en cours de maquettage. Il fera l'objet d'une diffusion large dans chacune des instances, sur les réseaux sociaux et dans les médias.

Loi anti-démembrement EDF

La loi visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement a été adopté. Elle autorise le retour du TRV sans limite de puissance souscrite aux PME.

Réforme du marché de l'électricité

Elle a été adoptée le 11 avril par le parlement européen. Elle doit maintenant l'être par chaque Etat. Elle a comme objectif affiché de protéger les consommateurs contre la volatilité des prix en promouvant les contrats long terme. Elle encourage l'utilisation de CFD pour les investissements publics pour les installations existantes. Et pour les nouveaux investissements ENR ou Nucléaire, le CFD (ou un régime équivalent avec les mêmes effets, est rendu obligatoire.

Elle interdit les coupures ou les réductions d'approvisionnement de fourniture pour les clients vulnérables. Elle autorise sous certaines conditions les Etats, à prendre des mesures temporaires sur la fixation des prix en cas de crise de l'énergie en direction des PME et des industriels.

Barrage Rhônergia

Barrage de la CNR qui est à l'étude est un barrage au fil de l'eau situé à 40 km en amont de Lyon sur le Rhône à Loyettes. Ouvrage de 40 MW. Coût 330 millions d'€. L'enquête publique a fait l'objet de plusieurs critiques : son coût rapporté au KWh produit, l'impact environnemental, risque sur la zone Natura 2000 et des zones de captage d'eau pour les besoins de la métropole lyonnaise, et la relation du projet avec la centrale nucléaire du Bugey et la future implantation de l'EPR2. La CNDP a formulé un certain nombre de recommandations si les études devaient se poursuivre.

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-04/synthese-concertation-CNDP-rhonergia.pdf>

Audition France hydrogène et France Gaz Renouvelable

Nous avons procédé à deux auditions. Cela nous aidera sans aucun doute à de mettre à jour le plan climat 2050 sur la question de l'hydrogène et du gaz renouvelable notamment en matière de chiffrage. Nous avons constaté que les chiffres issus de l'Ademe repris par le plan climat 2050 et par FGR ne soient pas les mêmes.

Perspectives 2030 de l'Hydrogène : 7 bassins en France :

Notes de Valérie Gonçalves – Commission nationale énergie

